

chemins pédestres

Circuit de La Courfemanche



Communauté de Communes
PAYS NESLOIS

DISTANCE : 12,5 km

DURÉE : 3h 15mn

Départ sur la Place de Voyennes, Face à la salle des fêtes



Prendre en direction de l'Eglise et tourner à gauche vers la rue du Cimetière. Continuer jusqu'au camping, prendre le chemin à droite vers les étangs. Passer dans un petit bosquet et traverser un larris (plaine calcaire avec de l'herbe et des fleurs) vers la gauche, puis prendre le chemin à droite vers les étangs de Rouy-le-Petit (1).



Suivre le chemin jusqu'aux étangs de Rouy-le-Petit, traverser l'arborétum et remonter vers le village. Traverser la commune et faire un crochet par le lavoir du XIXe. Prendre à gauche le chemin qui longe le lit de l'Ingon jusqu'au bis-pont.

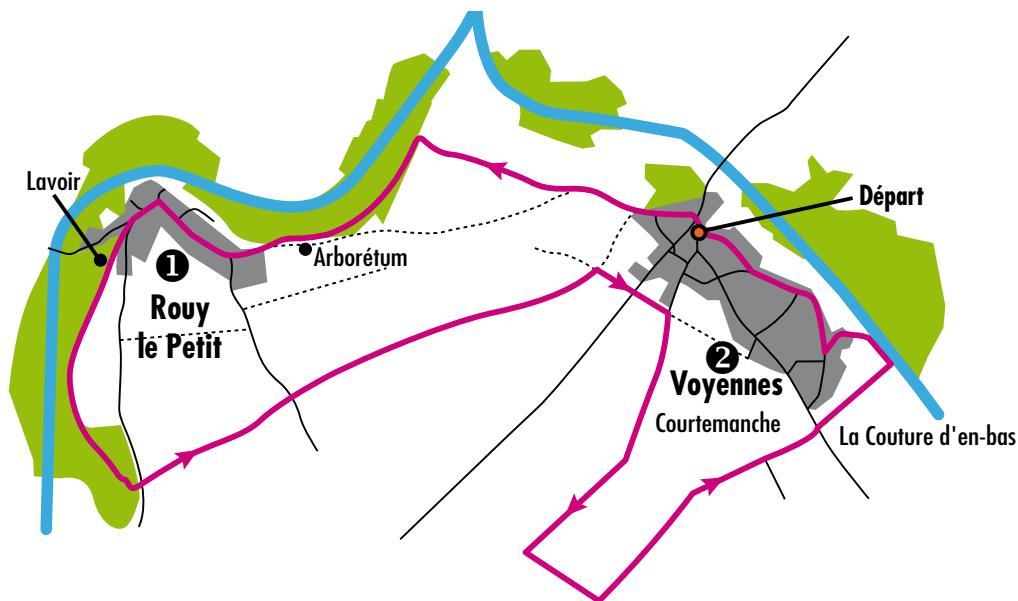
Prendre le chemin vicinal à gauche du passage à niveau sur environ 100 mètres puis prendre le chemin à droite. Suivre ce chemin sur environ 2 kilomètres 500, aux quatre chemins prendre à droite vers Courfemanche. Traverser la départementale D89 et prendre le premier chemin à droite sur environ 1 kilomètre.

Prendre le chemin à gauche sur 300 mètres de bitume, puis à gauche le chemin départemental, traverser la D17 vers la couture d'en bas, prendre à gauche et suivre la route de Voyennes (2) pour rejoindre le parking.



Circuit de La Courtemanche

CARTE



À NE PAS MANQUER :

1. Rouy-le-Petit :

- 126 habitants.
- Territoire longé au Nord et à l'Ouest par le Canal du Nord, traversé par l'Ingon, caché par la végétation.
- L'arborétum de Rouy-le-Petit, qui compte une centaine d'espèces
- L'église Saint-Eloi reconstruite par l'architecte Amiennois Duthoit
- Le lavoir du XIXe, restauré en 2000.

2. Voyennes :

- 605 habitants.
- L'église Saint-Etienne. L'église d'origine, de style roman, a été détruite à plusieurs reprises. Celle-ci, moderne, date de 1955.
- Territoire traversé par le Canal de la Somme, et la rivière Somme.
- Hameaux : Buny, sur l'autre rive de la Somme, Courtemanche n'est pas distinct du chef-lieu.
- Ferme d'élevage d'escargots.
- Très belle vue sur les étangs et les « Hardines », cultures dans les marais.
- Le monument aux morts de Voyennes fut le premier construit dans la région. Il fut inauguré en 1922 en présence de nombreux officiels.



Communauté de Communes
PAYS NESLOIS

10, rue de la collégiale - 80190 NESLE - Tél. : 03 22 88 33 25 - Fax : 03 22 88 87 29
www.lepaysneslois.com



somme
LE DÉPARTEMENT